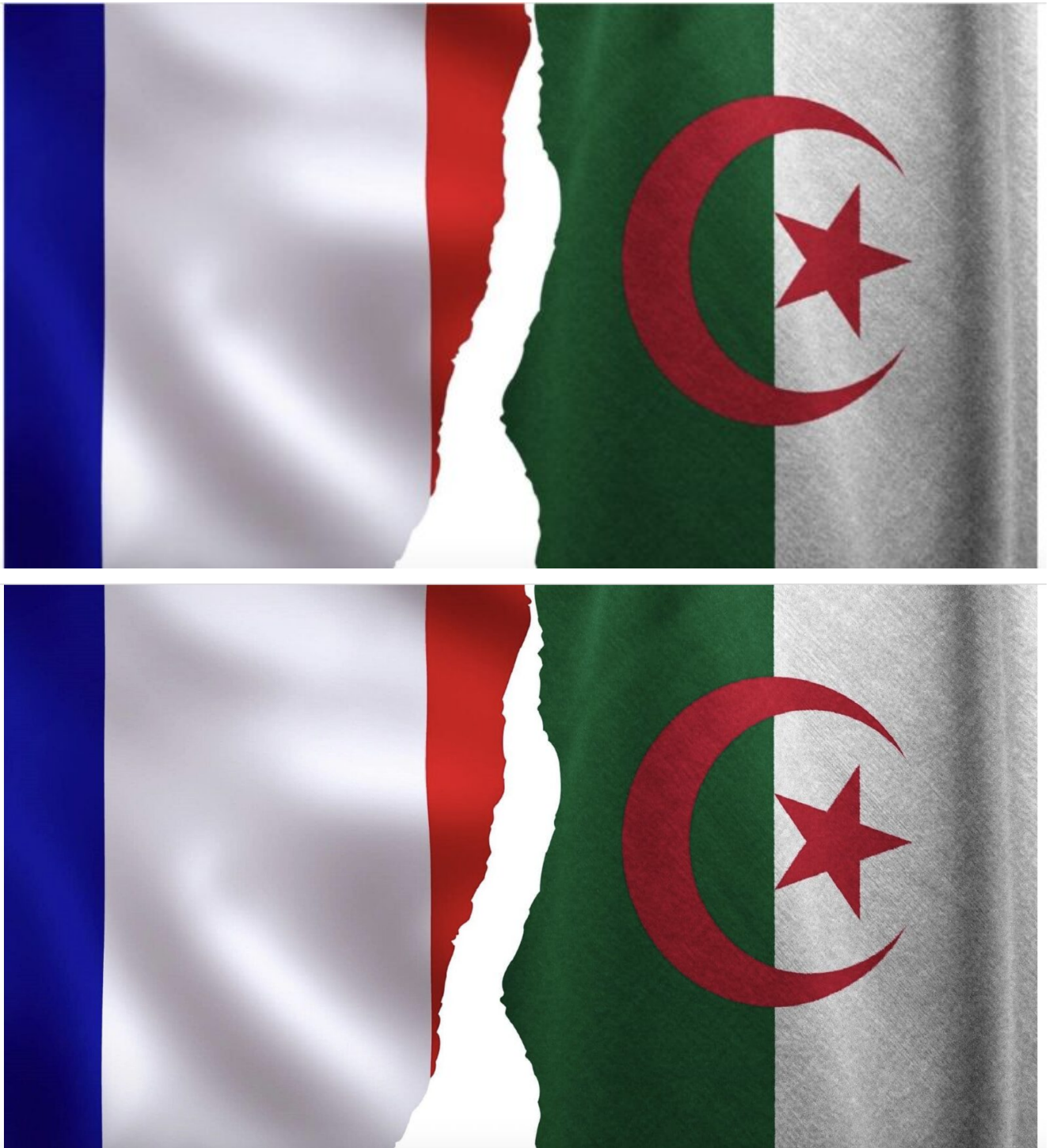


Visite du fennec Tebboune au pape Léon, Béotien... volontaire ?

écrit par Juvénal de Lyon | 28 juillet 2025



ISLAM : Quand la réciprocité s' impose

Après la visite hypocrite du satrape Tebboune au pape Léon à Rome, celui-ci, étranger à notre continent est un Béotien béat face à ce fennech islamique retors et obtus partisan de la conquête du monde pour le soumettre en totalité à son dieu criminel semeur de haine et impuissant qui se dit lui-même « impuissant » dans le texte du coran puisqu'il ne peut enfanter et qu'il ne saurait avoir de fils (coran 2/116, 6/100, 9/30, et 25/2) !

J'avais fait éclater de rire Maurice Borrmans à la fin d'un cours d'islamologie à UCLY LYON lors de questions ouvertes (il était devenu par la suite un ami peu avant sa mort fin 2017. Je lui avais procuré un fac simile du pseudo testament de Mahomet que j'avais trouvé par hasard à Assise chez les franciscains qui bradaient un vieux fond ancien de bibliothèque à la Portioncule).

J'ai toujours ce bouquin ancien rarissime en ma possession.

Juvénal



t

A défaut pour le pape de pouvoir demander la réouverture des églises fermées par le président algérien et l'interdiction de la vente de la Bible dans le pays, pourquoi Retailleau ne pourrait-il pas demander la

réciprocité en France ?

Alors que la diffusion de la Bible est interdite en Algérie, la réciprocité voudrait que l'on interdise la vente de ce torchon fasciste qu'est le coran islamique appelant à longueur de versets à l'égorgement (frappez le au cou) des juifs et des chrétiens associateurs, l'infériorité des femmes (IV/34) dans le témoignage, dans le droit successoral, la tolérance de la mise en esclavage, notamment des femmes butin de guerre avec sa réglementation et organisation, l'interdiction à un incroyant d'épouser une musulmane alors que l'inverse est permis pour un musulman, interdiction de la liberté de conscience au titre de l'article 18 de la déclaration universelle des droits de l'homme 1948 de l'ONU qui donne le droit de changer de religion... le verset 5/51 interdisant de prendre pour ami ou allié juifs ou chrétiens, 48 : 28 – *C'est Lui (Allah) qui a envoyé Son messenger (Mahomet) avec la guidée (le coran) et la religion de vérité [l'Islam] pour la faire triompher sur toute autre religion...*, 9/33. *C'est Lui qui a envoyé son messenger (Mahomet) avec la bonne direction et la religion de la vérité (islam), afin qu'elle triomphe sur toute autre religion, quelque répulsion qu'en aient les associateurs (ainsi sont nommés les chrétiens).* etc ... J'arrête la liste déjà trop fastidieuse permettant l'interdiction légale de diffusion du coran (du moins avec un avertissement en page de garde car ce bouquin abject et totalitaire appelant à la violence contrevient aux lois de notre République au même titre que le *Mein Kampf* d'un nommé Adolf H. !).

Juvénal de Lyon

Libérez Boualem Sansal !